

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73.



Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

ABONNEMENTS :

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs

ET APRÈS ?...

Nous vivons, chacun peut s'en rendre compte sans grand effort d'imagination, dans un monde complètement désaxé. Tout est chaos autour de nous. Partout retentissent les cliquetis d'armes et les appels à la force. Les uns parlent d'espace vital, d'injustices à réparer et, pour réaliser ce programme, privent des peuples de leurs droits et de leurs libertés et commettent les plus odieuses exactions envers les individus coupables de ne pas se plier avec assez de souplesse devant leurs exigences.

D'autres parlent de la défense du droit, du respect des contrats et de la dignité humaine et en réalité, à l'abri de ce sublime paravent, défendent des égoïsmes jousseurs, font fi des conventions les plus solemnellement établies et font œuvre de régression sociale.

Croyez-vous que cela puisse durer bien longtemps ?

Et comment en sortirons-nous ? De deux choses l'une : ou bien de ce choc d'intérêts et d'idéologies divergentes sortira le plus épouvantable cataclysme qui se puisse rêver et dans lequel sombrera, pour des siècles peut-être, toute notre soi-disant civilisation occidentale.

Où bien les solutions de sagesse prévaudront, et alors il faudra envisager complètement, sur des bases plus justes et plus humaines, toute la société contemporaine.

Il suffit de jeter un coup d'œil autour de nous pour comprendre toute la gravité du problème.

Actuellement, dans le monde, des millions d'hommes sont occupés aux œuvres de mort. Nuit et jour on travaille pour produire des avions, des tanks, des canons, des munitions, cependant que, malgré les coups de trompettes victorieuses des dirigeants, les industries de paix, le travail utile et fructificateur sont dans le marasme.

Dans certains pays il n'y a plus de chômeurs parce que tous, de gré ou de force, sont occupés à la pré-

paration à la guerre. Chez nous, il y en a encore malgré tout, et, quoi qu'en en dise, plus qu'il y a deux ans, si on veut tenir compte des 200.000 hommes rappelés sous les drapeaux. Et le plus terrible est qu'on ne semble pas se préoccuper du fait qu'un jour qu'on doit espérer proche, il faudrait employer ces masses d'hommes à faire autre chose que des instruments de mort ; qu'il faudra envisager la reprise du travail pacifique et libérateur ; qu'il faudra faire taire les appétits et les égoïsmes qui se sont réveillés à la faveur de la crise et qu'il faudra alors reconstruire un monde nouveau en rejetant les matériaux usés du vieux libéralisme, de l'autarcté et du marxisme.

C'est à ce moment-là que notre heure aura sonné, car nous seuls, chrétiens sociaux, syndicalistes, hommes, femmes et jeunes gens pourrions donner au monde inquiet et désorienté, déçu et trompé par ses faux dieux, le plan et les matériaux de la reconstruction de l'édifice social où chacun trouvera sa place.

Comme le disait si magnifiquement notre ami Jean Le Mappian, le 18 mai, à la Fête du Travail à Nantes, nous sommes les responsables de la classe ouvrière, les constructeurs de l'ordre social nouveau que nous édifierons, sur les bases impérissables de la pierre sur laquelle le Christ a bâti son Eglise.

Au lendemain du jour où nous avons glorifié le travail chrétien en célébrant l'anniversaire de « Rem-novum » et de « Quadragesimo anno », prenons l'engagement tous, syndicalistes chrétiens, joctes, jactistes, jectistes, etc., de travailler à nous rendre dignes de cette grande tâche et à être prêts, quand viendra l'heure, qu'il faut souhaiter proche, à prendre nos responsabilités et à répondre à l'appel confiant de toute la classe ouvrière.

P. HERFRAY.

LA VOIX FEMININE

Bien choisir son métier

Trop de futurs travailleurs ou travailleuses se laissent influencer dans le choix de leur métier par la mode, l'espoir du gros gain, sans connaître les difficultés qui les attendent, sans savoir qu'après un apprentissage ou une préparation de plusieurs années ils ne trouveront pas toujours l'emploi rêvé.

Pourquoi certains ne réussissent-ils pas dans le métier choisi ? Parce qu'ils n'ont pas les aptitudes physiques ou intellectuelles voulues pour ce métier.

Qui peut guider l'enfant à cet instant décisif où il va choisir le métier qu'il exercera toute sa vie ; métier qu'il devra apprendre avec ardeur, aimer et perfectionner sans cesse.

C'est évidemment à la famille que revient en tout premier lieu cette orientation ; mais aux indications de la famille, il faut joindre celle du médecin, celle de l'école ; il faut savoir d'autre part quels efforts, quel niveau d'instruction demande tel ou tel métier ; il faut enfin être renseigné sur les débouchés qu'offre telle ou telle profession. C'est le rôle de l'orientation professionnelle bien comprise que de réunir tous ces éléments nécessaires pour fixer un choix dont dépend tout l'avenir.

Mais si ce choix a une importance si grande pour tous les enfants, il est sans nul doute encore plus délicat pour les filles que pour les garçons. Il faut voir en elles, non seulement les futures travailleuses, mais aussi les épouses et les mamans qu'elles sont appelées à être plus tard. Et il faut que le travail d'aujourd'hui ne nuise ni physiquement, ni moralement à la tâche essentielle qui les attend demain. Il faudrait même qu'elle les y préparât, que par conséquent les fillettes envisagent de préférence les métiers qui pourront les aider un jour au foyer.

Pensons donc aux enfants qui autour de nous, arrivent à ce cap difficile de l'orientation ; aidons-les à prendre la meilleure route : c'est un devoir de fraternelle amitié, c'est aussi travailler très efficacement pour le meilleur avenir de tous les travailleurs.

Le Samedi 29 Juillet, à 13 h. 30, écoulez : Robert DARRIGOL de la C. F. T. C. qui parlera de : Syndicalisme chrétien dans l'industrie du Bâtiment. Tour Eiffel, Lille, Limoges, Marseille, Toulouse.



Le « lasse » manié par des mains robustes cueille le sel blanc à la surface d'un ceillet et le dresse en pyramide sur la « ladure ».

Photo Courrier, Saint-Nazaire.

Le Secret de notre Force

Au cours d'un récent congrès, le Camarade Jouhaux aurait dit à propos de la baisse des effectifs cégétistes : « La grève du 30 novembre n'est pas la cause de ces désaffections. Mais beaucoup étaient venus à la C. G. T. dans l'idée de recevoir et non de donner. »

Avec une affirmation, mettons osée, sur sa cause, il y a dans ces paroles un aveu de la dégringolade des effectifs de la C. G. T.

Nous n'attachons pas à l'événement une importance exagérée. Est-il autre chose qu'un épisode de plus de l'histoire du syndicalisme marxiste dont le graphique des adhésions a déjà si souvent pris l'aspect des montagnes russes ?

La C. G. T., après avoir reconnu l'enthousiasme de la foule, en éprouve la désaffection : les mêmes qui s'étaient précipités chez elle quand elle paraissait en mesure de ne rien refuser à ses adhérents, l'abandonnent, certains non sans quelque ingratitude, il faut le dire, maintenant qu'elle fait figure de vaincue et paraît impuissante.

A côté d'elle, la C. F. T. C., qui n'a jamais connu l'emballement en sa faveur, non seulement ignore les abandons massifs, mais, malgré les difficultés de l'heure, poursuit, lentement peut-être, mais avec sûreté, la montée de ses effectifs. Pour elle, leur graphique constitue une courbe impeccablement ascendante.

Le mot du Secrétaire de la C. G. T., et c'est là son seul véritable intérêt à nos yeux, donne de ce fait, sans le vouloir sans doute, l'explication la plus profonde et la plus vraie. Un syndicalisme, en effet, où l'on vient à peu près uniquement pour « recevoir », et le plus possible, alors qu'on se propose de ne rien « donner », ou pas grand-chose, ne saurait avoir une action durable et féconde.

La C. G. T. avait fait naître parmi les travailleurs des espoirs démesurés, elle avait promis sans rien demander. Quand l'épreuve est venue, tous ceux qui n'avaient rallié ses rangs que par l'intérêt personnel et qui, ne lui ayant jamais consenti aucun sacrifice, n'éprouvaient à son égard aucun attachement, estimant qu'il n'y avait dans l'immédiat plus rien à attendre, l'ont désertée.

Le Syndicalisme chrétien, lui, n'a jamais promis à ses adhérents que de les aider à faire régner la justice dans le monde du travail, ne séparant pas pour les travailleurs l'accomplissement de leur devoir de la bonne volonté de faire respecter leurs droits. Les améliorations qu'il a réclamées, c'est par un effort obstiné de ceux-là même qui devaient être les bénéficiaires que par ailleurs il a prétendu les obtenir. Reconnaissions qu'il a peu promis, énormément demandé, mais, finalement, donné plus que les travailleurs venus à lui n'avaient espéré recevoir.

N'y a-t-il pas là une leçon ? C'est par l'esprit de sacrifice que s'accomplissent les grandes œuvres : c'est aussi en demandant des sacrifices qu'on intéresse et retient le plus solidement ceux qu'on appelle à participer au travail commun.

Le Syndicalisme semble créé uniquement pour les fins intéressées : salaires, conditions de travail, etc... ; son horizon paraît borné, limité qu'il est, à des questions d'ordre matériel. Pourtant, l'expérience le prouve, il ne vit et grandit que du dévouement, de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice de ceux qui le constituent. Fait pour donner, semble-t-il, en réalité d'abord, il demande et il faut qu'on lui donne. Et si notre syndicalisme est devenu grand et fort, s'il est le « Syndicalisme d'avenir » qu'il se proclame, c'est que, chrétien, élevant donc son idéal bien au-dessus de l'intérêt matériel, il a le droit, pour servir celui-ci, de demander à ses membres, et la possibilité d'en obtenir, que d'abord pour le bien de tous, chacun se donne.

Raoul DUCLOS.

« La Voix Sociale ».

A Saint-Gildas-de-Rhuys...

LA SESSION RÉGIONALE D'ETUDES DES MILITANTS

Le film des 4 jours

Vendredi

Le responsable n'est pas très gai ce dernier train !... Huit convives sur trente annoncés ! Que va dire la cuisinière ?

Par bonheur, des retardataires les uns après les autres par des moyens de fortune, si bien que nous sommes une trentaine réunis sous le cloître pour le premier cours donné par Jean Férès qui, après avoir passé en revue l'évolution du syndicalisme de diverses tendances, examine la situation actuelle et nous fait toucher du doigt la nécessité de réagir par un effort de formation, afin d'accroître notre influence et nos possibilités d'action.

Samedi

Notre groupe devient plus nombreux, les militants sont venus de toute la région : de Quimper à Laval, de Saint-Malo aux Sables d'Olonne. Le programme des cours étant décalé, nous écoutons l'exposé de J. Pé-rès sur notre conception de l'organisation professionnelle par le développement des organismes existants pour que, dans un esprit de collaboration, les travailleurs se sentent vraiment intéressés à l'entreprise.

Le cours suivant fait par Ch. Mabit nous montre l'importance des conventions collectives dans cette organisation professionnelle telle que nous la préconisons.

Quelle chaleur après déjeuner !... notre camarade Allain s'en aperçoit lorsqu'il remplace au pied levé celui qui devait nous entretenir sur la bibliographie syndicale : nous avons lutté pour obtenir cette liberté, nous lutterons encore pour la conserver car elle est indispensable à la sauvegarde des intérêts de la profession.

...La liberté... tout court, nous en avons profité le soir après une petite

réunion organisée par un comité des Loisirs régulièrement constitué ; une sortie clandestine au clair de lune se termine par une invasion de fantômes bruyants dans les couloirs de la maison.

Une commission de conciliation doit intervenir pour établir de bons rapports entre les fantômes et leurs victimes. L'affaire s'arrange sans arbitrage.

Dimanche

C'est le jour d'affluence : des auditeurs de tous les environs viennent passer la journée avec nous.

Le beau temps continue, la prairie devient notre salle de travail. J. Pé-rès, cela lui revient de droit, étudie la structure du mouvement confédéral et nous comprenons tout l'intérêt que peuvent avoir pour nous des relations fréquentes et suivies avec nos centraux.

Enfin ! Celui que nous attendions fait son apparition... M. l'abbé Vallée sait nous convaincre, si nous ne l'étions déjà, de la valeur chrétienne de notre action. En effet, si au point de vue humain nous militons par solidarité ouvrière et pour servir la justice sociale, sur le plan chrétien cette justice est une vertu et cette solidarité est charité.

Après dîner, nouvelle sortie nocturne, au bord de la mer, mais, cette fois, pour tenir compte des accords intervenus, le retour est silencieux.

Lundi

Les rangs s'éclaircissent déjà ! Il nous reste à étudier le problème si important des salaires.

V. Rault nous montre nos droits de travailleurs sur le salaire et la procédure à employer pour en obtenir la fixation et la révision.

Après lui, G. Thorel dans un long mais très intéressant exposé réussit à éveiller en nous la préoccupation d'une documentation qui nous permette de connaître le mieux possible la branche d'activité économique où nous travaillons.

Et la session est finie... Une dernière promenade, une dernière photo aux pieds de Saint-Gildas, et c'est le départ...

30 Juin, 3 Juillet 1939... Journées de vie intense, journées trop courtes, mais combien fructueuses.

A travers monts et vallées...

En se promenant dans le Département de la Mayenne

Le département de la Mayenne ne constitue pas à lui seul une région naturelle, du moins offre-t-il un exemple particulièrement typique « des bocages de l'Ouest ».

Il forme avec une bonne partie de la Sarthe, la province du Maine qui « soude », trois régions : Bretagne, Normandie, njou ; province très différentes par l'aspect du sol et le genre de vie.

L'étendue de notre département est de 80 kilomètres sur 60 kilomètres.

fut, jusqu'en 1850, l'une des principales richesses du département et l'ouverture de nombreuses voies de communication qui facilitent le dépeuplement des campagnes au profit des villes... Cet exode n'est-il pas général, hélas... dans toute la France... ?

Il est vrai que dans notre Mayenne, il y aurait de grands progrès à réaliser dans l'hygiène des habitations tant à la campagne que dans les bourgs... et pourtant comme un logis propre et confortable permettrait le bonheur, le

La Mayenne n'est pas un pays de grande industrie ; il existe toutefois, dans le département, un certain nombre d'industries dispersées. Notons les INDUSTRIES EXTRACTIVEES.

a) Anthracite. — Des couches d'anthracite furent découvertes et exploitées à partir de 1820 à La Lucette et à Port-Brillet. La Lucette possédait également un petit gisement d'antimoine et d'or ; l'exploitation est aujourd'hui abandonnée, car les couches fort minces sont à peu près épuisées. Mais Port-Brillet a conservé une très importante fonderie qui occupe de 800 à 1.000 ouvriers.

b) Chaux. — Le début de l'exploitation des petits bassins houillers remontent vers 1840 et le département possédait en 1880, 250 fours à chaux. Beaucoup furent abandonnés depuis lors, et actuellement 70 environ restent en activité ; les principaux sont Saint-Pierre, la Cour et Grez en Bouère.

c) Carrières. — Les plus importantes se trouvent à la « Grande Kaby-lie » au pied des Coëvrons dans la commune de Votrè. Des carrières de marbre étaient autrefois ouvertes à Bouère et à Saint-Pierre, près Laval ; elles sont pratiquement abandonnées. Saint-Pierre conserve encore une entreprise de polissage de marbre.

d) Ardoises. — Dans le Sud du département, à Renazé, apparaissent d'importants bancs d'ardoises qui prolongent ceux de Trélazé, près d'Angers. Leur exploitation très active, occupe plusieurs centaines d'ouvriers.

INDUSTRIES TEXTILES

Ce fut Béatrix de Gâvres qui importa à Laval, vers 1500, la toile des Flandres. Jusque vers 1850, notre département tint l'une des premières places parmi les producteurs de lin, et l'industrie textile y fut fort active : en effet, Laval comptait au milieu du XVIII^e siècle, près de 3.000 tisserands travaillant à la main. Mais à partir de 1870, il fallut lutter contre la concurrence très vive et les industriels ne parvinrent à sauver les usines que grâce à leur bon goût et à l'habileté de leurs ouvriers. Vers 1875, le tissage à la main disparut peu à peu pour faire place au tissage à la machine. Maintenant le département travaille le coton au lieu de travailler le lin... Cependant l'exportation réclame toujours la « toile de Laval », très réputée.

Le tissage compte trois « centres » spécialisés dans la fabrication des coutils : Laval, Fontaine-Daniel, près Mayenne et Oisseau.

INDUSTRIES DIVERSES

a) La saboterie fut favorisée par nos forêts. Gorror, comptait en 1880,

600 à 700 sabotiers, qui n'ont pas laissé autant de successeurs. Deux fabricants de chaussures fonctionnent actuellement. Cette industrie s'est maintenue à Ernée employant de 400 à 500 ouvriers... mais on se souvient de ce sinistre de fin de mai dernier qui anéantit totalement la plus importante usine d'Ernée, mettant dans la misère plusieurs centaines de travailleurs... Laval possède également de petites fabriques.

b) A Rochefort, près d'un barrage de la Mayenne qui fournit la force motrice, s'est établie une usine d'amiante. Elle produit des matelas, des fils, des ustensiles pour la chimie et l'électricité.

c) Une fabrication de bonneterie pour tricot à côtes et Jacquard fonctionne à Laval.

d) Quelques imprimeries à Laval et Mayenne donnent du travail à un certain nombre de spécialistes.

Enfin, de petites entreprises de scieries, des moulins actionnés par la Mayenne ou ses affluents emploient de 10 à 20 travailleurs. De même, des entreprises dans le bâtiment occupent des ouvriers soumis souvent à un ar-rêt du travail...

Notre département exporte surtout des produits agricoles, des objets de fonte, des cotonnades, des pierres ; il importe des matières premières, des engrais.

Laval est un important centre de

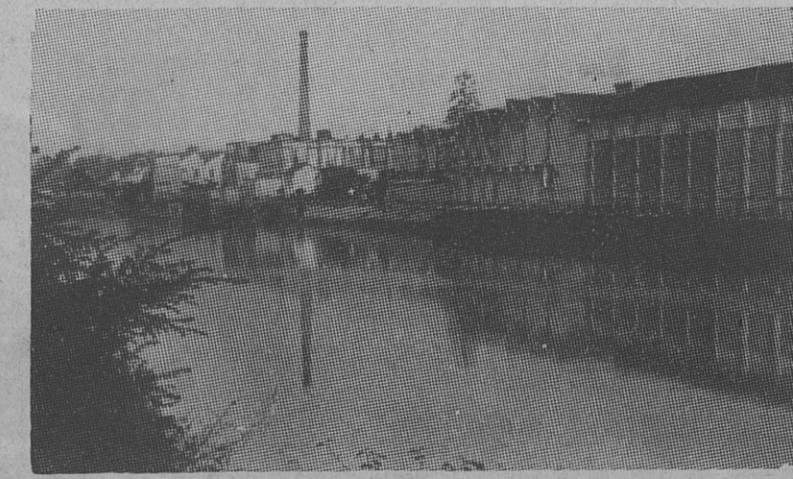
Les principales cultures sont celles des céréales, en particulier du blé, de l'orge. La Mayenne se trouve au premier rang des départements producteurs.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'aspect économique du département de la Mayenne, esquissons en quelques traits notre Union Départementale.

Elle ne date que de Novembre 1936, mais depuis fort longtemps, les premiers syndicats chrétiens travaillaient — bien péniblement parfois — à faire la trouée. En effet, la formation à Laval des Syndicats d'Employés et Dames Employées remontent à 1911 et 1912, puis après 1919 ce fut l'éclosion lente certes, mais toujours montante de nombreux syndicats qui forment maintenant notre Union Départementale. C'est ainsi que Laval, Mayenne, Château-Gontier, Ernée, Renazé, Saint-Pierre-la-Cour, Cossé s'y trouvent représentées par 1 à 5 groupements, au total : 35.

Dans chaque ville l'activité est permanente et suivant les nécessités du moment. C'est ainsi que plusieurs conventions collectives ont été signées, de nombreuses améliorations de salaires enregistrées, l'application des lois contrôlée comme sur les conditions du travail, durée, etc... etc...

De nombreux services pratiques fonctionnent dans chaque centre ; le placement rend de grands services...

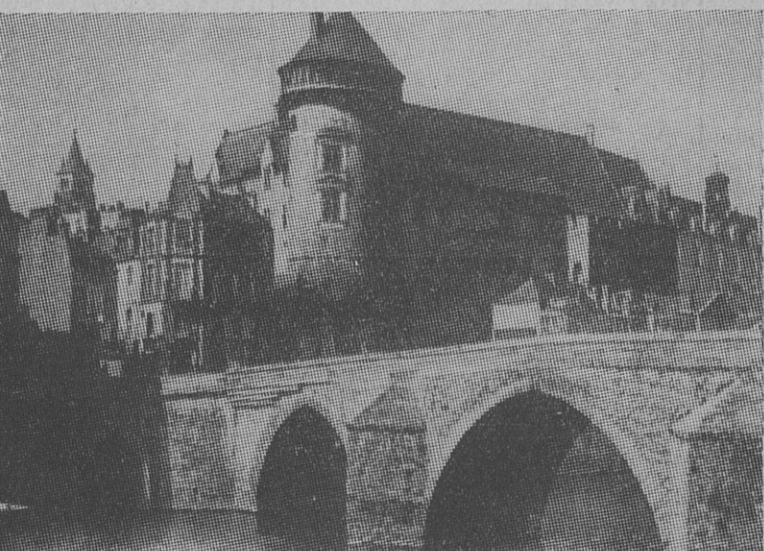


grandes routes qui devraient favoriser le tourisme, mais la Mayenne est restée jusqu'alors à l'écart du mouvement touristique ; c'est regrettable, car ce développement procurerait de nouvelles ressources au département.

Celui-ci pays de bocage humide est presque « exclusivement agricole et d'élevage ». Les récoltes dominantes sont les pommiers et les poiriers ; la production des vignobles (aux environs de Château-Gontier) diminue chaque année.

de monuments font la joie des adhérents et des adhérentes dans beaucoup de syndicats, de même les bibliothèques assurent d'agréables et instructives lectures.

Enfin, notre Union Départementale se trouve représentée dans la majorité des Comités ou Commissions officielles... C'est ainsi que malgré les obstacles, les difficultés, la C. F. T. C. a fait peu à peu sa place dans tous les coins de notre département avec le vif désir



Le château et le pont vieux de LAVAL

Au Nord, où s'étage une pièce de pitons isolés, on remarque le Mont des Avaloirs, 417 mètres, où la Mayenne prend sa source (rivière centrale) ; à l'Est, s'étend la chaîne des Coëvrons, au centre, le bassin de Laval, puis au Sud, on descend vers l'Anjou par un plateau ondulé.

La Mayenne, située à une moyenne de 100 kilomètres de la mer subit à la fois les influences continentales et les influences maritimes, mais ces dernières dominent. Les pluies sont nombreuses et fines, d'où l'humidité persistante et bien le caractère essentiel du climat mayennais ; aussi on comprend fort bien le souhait des campagnards pour un hiver dur qui nettoie les champs des insectes et des rongeurs et un été chaud qui fasse mûrir les récoltes :

« Année de gelée
« Année de blé »

« Qui dort en Août
Dort à son coût » (à ses dépens)

Notre département ne compte plus aujourd'hui que 255.000 habitants. Depuis à peine un siècle, sa population a diminué environ d'un tiers... Les causes principales de cette diminution sont : la disparition presque absolue de la « culture du lin » qui

développement de la famille rurale et la stabilité de tous ses membres...

Les 3 principales villes du département sont placées dans la vallée de la Mayenne :

LAVAL avec ses 28.000 habitants a pris naissance autour de son château fort dressé sur le roc ; au bas la rivière coule ses eaux sombres sur lesquelles le « Pont Vieux » voûte ses arches et arrondit son dos. Préfecture et Evêché depuis 1852, Laval avec ses maisons entourées de jardins qui enveloppent le centre des affaires « donne l'aspect d'une cité à demi-rurale ».

« Cependant ses quatre « tissages » et sa « filature » avec une moyenne de 1.500 ouvriers donnent un peu d'activité à la ville.

MAYENNE est aussi à l'origine un simple bourg fortifié. Actuellement 8.800 habitants. C'est un centre agricole et commerçant où se tiennent foires et marchés et qu'animent quelques industries (cotonnades et toiles, fonderie).

CHATEAU-GONTIER cité de 6.500 habitants, se place aux confins de l'Anjou, au milieu d'une riche région agricole, elle possède d'importants marchés.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Armande, deuxième enfant de Mme Michaux, du syndicat des Hospitaliers de Nantes.

Annick, deuxième enfant de Mme Douillard, section Banque.

Suzanne, sixième enfant de Mme Souly, section Nouveauté.

Denise, deuxième enfant de notre camarade Pierre Douaud, membre du Conseil Syndical.

Pierre, sixième et Paul, septième enfant de notre camarade Agnessa, section Représentants.

Marie-Joséphine, quatrième enfant de notre camarade Louis Guillois, du syndicat des Mines de La Brutz.

Michelle, quatrième enfant de notre camarade Pierre Flammon, du même syndicat.

Faulette, fille de notre camarade Pierre Corbé, du syndicat du bois de Paimboeuf.

Pierrette, deuxième enfant de notre camarade Pierre Bouvet, du syndicat du Bâtiment de La Montagne (section Dodin).

Annick, sixième enfant de notre camarade Vince, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Pierre, deuxième enfant de notre camarade Bounolleau, du syndicat des Employés de l'Alimentation de Nantes.

Jeannine, onzième enfant de notre camarade Douaud, de la Métallurgie de Nantes (Batignolles).

Michel, fils et petit fils des camarades Cauchon, de la Métallurgie de Nantes.

Yvon, troisième enfant de notre camarade Henry Crussion, du Syndicat du Livre de Nantes.

Daniel, quatrième garçon de notre camarade Marius Dubar, président du syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Rémy, quatrième enfant de notre camarade Armand Mouneron, conseiller de l'U. D. de Vendée, et secrétaire des Employés de Luçon.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux aux bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Agnès Rolland, secrétaire du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec M. Ferdinand Rousseau.

M. François Barbier, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec Mlle Thérèse Hamon, du même Syndicat.

Mlle Florentine Rivière, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec M. Jean Le Pluart.

Mlle Marie Stévant, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec M. Jules Nicol.

M. Désiré Colas, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec Mlle Marie Sogeo.

M. Eugène Colas, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes, avec Mlle Marcelle Lépine, du même Syndicat.

Mlle Madeleine Magimel, du Syndicat des employés de Nantes, et Raymond Mousset, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Pierre Nouvel, du Syndicat des Mines de La Brutz, avec Mlle Albertine Lemaître.

Pierre Nouvel, du même Syndicat, avec Mlle Victorine Lemaître.

Alfred Moreau, secrétaire du Syndicat du Bâtiment de La Montagne, avec Mlle Elise Chailloux.

Mlle Régina Duteil, du Syndicat de la Bonnetterie de Clisson, et M. Adolphe Esseau.

Quélo Jean, du Syndicat de la Métallurgie (section de Couëron) avec Mlle Joséphine Labarre.

Quéro Georges, du Syndicat du Bâtiment de Nantes, avec Mlle Anne Guillemer.

Jean-Baptiste Lepotier, du Syndicat du personnel Municipal de Nantes avec Mlle Paule Deloumeau.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

René Cloutour, enfant de notre camarade Georges Cloutour, secrétaire du Bâtiment des Sables.

M. Renelleau, grand-père de notre camarade Marie Renelleau, du Syndicat des Employés des Sables.

M. Joseph Boterf, du Syndicat des Hospitaliers de Nantes.

M. Louis Bernier, beau-père de notre camarade Joseph Belleval.

Mme Lelièvre, épouse de notre camarade Armand Lelièvre, du Syndicat des Mines de La Brutz.

Mademoiselle Marie Meignen, vice-présidente du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Les indices du coût de la vie

Indices de Nantes	
1 ^{er} mai	721,16
1 ^{er} juin	723,63
1 ^{er} juillet	723,99
Indice du département	
1 ^{er} février	129,01
1 ^{er} mai	127,90

Un nouveau syndicat

C'est celui des cantonniers.... Humblement, il s'est constitué un dimanche d'avril dernier... Depuis il a fait son chemin.

Nous faisons appel à tous les militants du département pour le faire connaître et les prier de mettre les futurs adhérents en relation avec M. Fradin, chef cantonnier à Campbon (Loire-Inférieure).

Union Départementale de la Loire-Inférieure

NANTES

Bâtiment

Le Bâtiment de Nantes a tenu sa réunion générale le jeudi 22 juin, sous la présidence de Bénézet.

La séance étant ouverte, notre camarade Caillaux, secrétaire par intérim remplaçant Joffreau malade, donna lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Puis, Biron, trésorier, donna le compte rendu financier, qui fut adopté par l'assemblée, ainsi que quelques explications sur le fonctionnement de la caisse et sur l'emploi des cotisations versées.

Après un exposé sur l'activité du Syndicat pendant le trimestre, par le Président, l'on passa à l'élection des membres du Conseil Syndical, ainsi que des délégués de corporations.

Le Bureau ayant proposé les camarades Fugnet Marcel, ainsi que Lecompte Joseph et Babonneau Yves comme délégués au sein du conseil, ces camarades furent élus à l'unanimité.

La parole fut ensuite donnée à notre ami Jean Raulo, secrétaire adjoint de l'Union Nantaise, permanent ouvrier, qui nous donna quelques explications sur les affaires en cours, et notamment celle intéressant nos camarades de la section « matériaux et constructions », affaire qui, nous le pensons bien, se résoudra dans le courant de ce mois en donnant entière satisfaction à nos camarades de cette section.

Pour les apprentis, nous demandons qu'il soit établi un barème minimum de salaires et qu'il soit attribué aux jeunes ouvriers sortant d'apprentissage un salaire raisonnable.

Les congés payés étant à l'ordre du jour, cette question soulève plusieurs interventions de nos camarades et après un échange de vues sur les modalités de paiement de ces congés, le vœu suivant fut adopté à l'unanimité par l'Assemblée :

« Considérant que la durée hebdomadaire du travail est actuellement de 44 heures (40 heures plus 4 heures dites de récupération, effectuées sur plus de huit mois de l'année) ;

« Demandant que le montant de l'indemnité de congés soit déterminée en prenant pour base 88 heures de travail, et que cette dernière soit accordée à tous les travailleurs du Bâtiment, quel que soit le nombre d'heures qu'ils auraient effectuées s'ils avaient travaillé ;

« Font confiance à leur Fédération et à ses dirigeants pour intervenir dans ce sens à la Commission paritaire nationale ou près du Conseil de la caisse nationale de surcompensation. »

Notre Tombola

Comme tous les ans, l'Union Nantaise organise une tombola. Aussi nous faisons appel à tous nos adhérents pour qu'ils viennent le plus tôt possible à nos permanences où il leur sera délivré un carnet de 10 billets.

Tous nos camarades auront à cœur de placer au moins un carnet, étant donné que sur la vente des billets le Syndicat tire un bénéfice de 50 % destiné à ses œuvres d'entraide et de défense professionnelle.

Camarades, nous comptons sur vous.

Municipaux

Après les élections à la Commission Paritaire

Le premier devoir du Syndicat au lendemain des élections à la commission paritaire est de remercier tous les amis qui se sont prononcés sur sa liste.

Tous se réjouiront aujourd'hui de constater les progrès du Syndicat, puisque nous enregistrons une augmentation de 60 % sur les élections précédentes, portant de 1 à 7 à 1 à 4 (police non comprise), la proportion de nos électeurs, comparativement à la liste adverse.

Nous aurions voulu éviter de critiquer les circonstances qui entourèrent ces élections, mais nous regrettons cependant que de trop nombreux collègues se soient abstenus, les uns par indifférence, les autres parce que le vote s'effectuait sous première enveloppe nominale. D'autres encore parce que le scrutin de liste n'assure pas une véritable représentation professionnelle.

Il est évident qu'un pompier n'a nullement intérêt à voter pour un octroyé et vice-versa, ce qui devint encore plus vrai pour un policier, lequel n'avait normalement pas à associer son vote à celui d'un syndicat.

Enfin, l'autorisation du vote par groupe nuit au sérieux que devait comporter ces élections.

Quoi qu'il en soit, confiant dans le succès qu'il vient de remporter, le syndicat continuera hardiment son chemin. Succès qu'il doit au dévouement de ses militants et amis toujours plus nombreux, dévouement que nous avons constaté une fois de plus ces jours derniers. Que tous soient vivement remerciés ici.

Et nous terminerons en adressant un appel à tous ceux qui hésitent encore à venir nous apporter l'appui de leur adhésion.

Si ceux à qui nous nous adressons accomplissent leur devoir, les étapes vers le progrès que nous souhaitons tous seraient plus rapidement parcourues et notre idéal bientôt atteint.

Pour les huit fondateurs du Syndicat,

R. GLOTIN.

Mademoiselle JEHANNO

Nous venons de perdre en Mademoiselle Jehanno une militante dévouée, syndiquée de la première heure.

Faisant passer le devoir avant tout, elle avait su s'attirer par son aimable caractère la sympathie de tous.

Affligée par des deuils successifs, par une douloureuse maladie, elle avait dû donner sa démission de Vice-Présidente de l'Union Nantaise.

Eloignée de Nantes, elle continuait malgré tout à s'intéresser à notre action, espérant bien reprendre sa place parmi nous.

Membre de notre grande famille syndicale, nous avons pu du moins avoir la consolation de l'assister à ses derniers moments par l'intermédiaire de Mademoiselle Graff qui s'est dévouée sans compter pour apporter à notre amie le réconfort que nous ne pouvions lui donner nous-mêmes.

Mademoiselle Jehanno ne sera pas oubliée et nous sommes persuadés qu'elle continuera à nous aider.

Métallurgie

Elections de Délégués aux Etablissements Brissonneau

Les récentes élections de délégués du personnel, aux Etablissements Brissonneau, nous ont permis de constater les progrès accomplis par notre organisation.

En voici les résultats :

Titulaire : Hubert (C.F.T.C.) . 26 voix Nivet (C. G. T.) . 37 — ELU

Suppléant : Boisson (C. G. T.) 36 voix ELU Hubert (C.F.T.C.) . 28 —

Nous trouvons là une nouvelle preuve de l'influence toujours plus grande de nos militants qui, par leur action raisonnable et persévérante, assurent le rayonnement de notre syndicalisme chrétien.

(Section de Couëron)

Pour le respect des décrets des 12 Novembre 1938 et 25 Février 1939

A la suite des élections de délégués aux Usines de Pontgibaud, à Couëron, la protestation suivante fut adressée à la Direction :

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser une protestation au sujet de la méthode employée pour l'élection des délégués d'atelier, qui a démontré plusieurs irrégularités nous donnant le droit de les faire annuler :

a) Manque total d'isoloirs,

b) Chaque candidat doit avoir son bulletin séparément,

c) L'élection du suppléant ne doit se faire qu'après celle du titulaire, et dans les vingt-quatre heures.

Espérant que l'an prochain ces faits ne se renouveleront pas,

Nous vous prions d'agréer, etc...

Le Bureau de la Section de Couëron.

Alimentation-Ouvriers

Elections de Délégués à la Maison Amieux Frères

Nous avons publié récemment le résultat des élections de délégués du personnel pour la Chocolaterie et l'Annexe de la maison Amieux Frères, à Nantes-Chantenay.

Des élections ont eu lieu également à l'usine le 24 mai dernier. Notre organisation syndicale ne présentait qu'une seule candidate, Mme Dugast, qui fut élue avec 43 voix déléguée titulaire.

Toutes nos félicitations vont

donc à cette militante qui n'a pas hésité à poser sa candidature sous l'étiquette C.F.T.C., en dépit d'une intense propagande faite en faveur des candidats du Syndicat de la Conserve.

Il convient de rappeler que le dit Syndicat est né récemment d'une organisation à forme corporative, l'U. C. C. O., qui n'a rien de commun avec le syndicalisme chrétien.

Ouvriers en Alimentation du Bétail

Elections de Délégués aux Etablissements Arsène Bertin

Le 19 juin eurent lieu les élections de délégués pour le personnel ouvrier des établissements Arsène Bertin.

Nos amis Jounet et Marin furent réélus délégués titulaire et suppléant.

LOISIRS

LE COMITÉ DES LOISIRS informe tous les Syndiqués qu'une

PROMENADE sur les bords de l'Erdre

aura lieu le DIMANCHE 27 AOUT

Concours de pêche attractions diverses et SURPRISE

Les renseignements complémentaires seront affichés à la permanence.

LE COMITÉ DES FETES DE LA METALLURGIE

organise pour le DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1939 une excursion au MONT SAINT-MICHEL

suivant le programme ci-après :

Départ Nantes 5 h. 30, place St-Pierre (après la messe de 5 heures à la cathédrale), Rennes (visite), Hédé-Combours (petit déjeuner), Dol de Bretagne (visite), Le Mont Dole (visite), Le Vivier-sur-Mer, la route côtière, Pontoizon, le Mont Saint-Michel (déjeuner, visites). — Retour par Pontoizon, Autrain, Rennes, Nantes vers 23 heures.

Prix de l'excursion : 88 francs comprenant le voyage en car, le petit déjeuner, le déjeuner, les visites, boisson, service et pourboires compris.

Nombre de places très limité

Une consignation de 60 francs à valoir sur 88 francs sera faite sur le prix de l'excursion lors de la location de la place.

Location ouverte dès ce jour, 10, rue de Bel-Air.

Le Comité n'est pas responsable des accidents

Union Locale

Ce n'est pas sans raisons que je vous affirme quelquefois que l'année 1939 marquera une étape dans l'établissement de notre syndicalisme à Saint-Nazaire.

NOTRE KERMESE

nous en a fourni une nouvelle preuve. Par rapport à l'an dernier, plus de monde (un tiers en plus), donc plus de recettes, mais aussi plus d'entraînement, plus d'animation. Une nombreuse jeunesse promet pour l'avenir. De nombreux visiteurs nous ont honoré de leur présence. Nous les remercions de la sympathie qu'ils ont ainsi montrée à notre mouvement.

A toutes celles et à tous ceux qui se sont dévoués pour le succès de la kermesse, à tous ceux qui sont venus assurer ce succès, l'Union Locale adresse son plus grand merci. Elle espère que, dans le futur, notre manifestation n'ira qu'en s'amplifiant.

Une absence regrettable à notre kermesse fut celle de notre trésorier, malade. Le lendemain, devant le résultat, il avait le sourire. Mais comme il lui manque toujours dix-neuf sous pour faire un franc, il m'a prié d'insister pour rappeler à votre bon souvenir :

NOTRE TOMBOLA

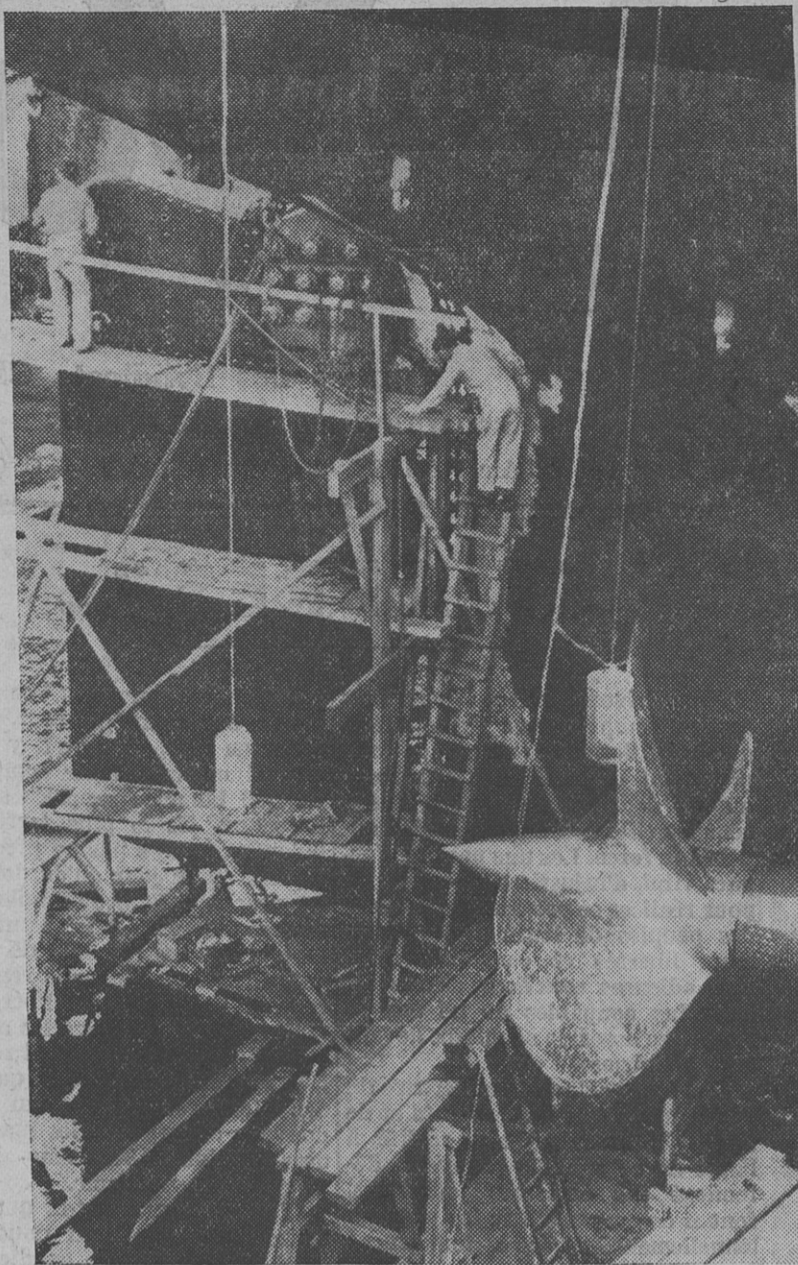
Elle sera tirée au début de septembre. Il ne vous reste plus qu'un mois pour vendre les billets qui vous restent. Que les collecteurs, à partir du 3 juillet, n'oublient pas de ramasser les souches et les sous et de les rendre à leur syndicat.

Quelques potins

Nos Cercles d'Etudes se sont terminés au mois de mai. Il reprendra donc avec le Père Laurent. Nous remercions les camarades qui sont venus l'hiver dernier et nous espérons qu'à la prochaine saison ces cercles seront encore plus suivis.

Il est question d'occuper un dimanche à faire une journée d'étude vers le mois de novembre. Cette journée s'adressera à tous les syndiqués et permettra aux camarades extérieurs à Saint-Nazaire d'y assister. Nous en reparlerons en son temps.

Le Gouvernail du « Pasteur »



Des ouvriers peintres s'affairent en cale sèche autour du gouvernail du paquebot « Pasteur ».

A droite, en bas, l'une des 4 hélices du navire. Photo Courrier, Saint-Nazaire.

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

LE BOULET BARRÉ AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-QUEST CHARBONS SELECTIONNES NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS

SAINT-NAZAIRE

A propos des Elections des délégués ouvriers

Les lecteurs des deux journaux régionaux n'en crurent pas leurs yeux, vendredi matin, d'apprendre que tous les délégués du Chantier de Penhoët étaient syndiqués chrétiens. Pour une coquille, elle se posait un peu là. Le plus rigolo dans l'affaire, c'est qu'immédiatement sous cet article, l'un de ces journaux présentait les candidats des autres syndicats.

Deux jours après, tout était annulé !

Que s'était-il donc passé ?

Prétendant faire les élections de délégués avant la période des congés payés, les directions sortirent le 3 un ordre du jour annonçant les élections le 7.

Ces ordres ne furent même pas affichés dans tous les ateliers, si bien que le 7 au matin tout le monde nageait proprement.

Le décret du 25 février 1939 oblige l'affichage des élections et des listes électorales au moins quinze jours à l'avance. Il indique aussi que la date des élections est fixée d'accord avec les délégués sortants. On pourrait en déduire que nos camarades délégués étaient d'accord avec les directions ! Je ne le crois pas.

Notre syndicat de la Métallurgie écrit à la direction des Chantiers de Penhoët le 7 à 11 heures, prétextant que les délais n'avaient pas été respectés.

L'après-midi les élections étaient annulées à Penhoët. Ce n'est que par recours devant le juge de paix qu'elles seront annulées dans les autres établissements. Au moment d'expédier l'article les choses en sont là.

Camarades !

SI LE COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE VOTRE SYNDICAT N'EST PAS INSERE, ALLEZ TIRER LES OREILLES DE VOTRE SECRETAIRE ; IL N'A PAS FAIT SON TRAVAIL !..

PHARMACIE DE PARIS

Angle Place Royale et rue d'Orléans, 17

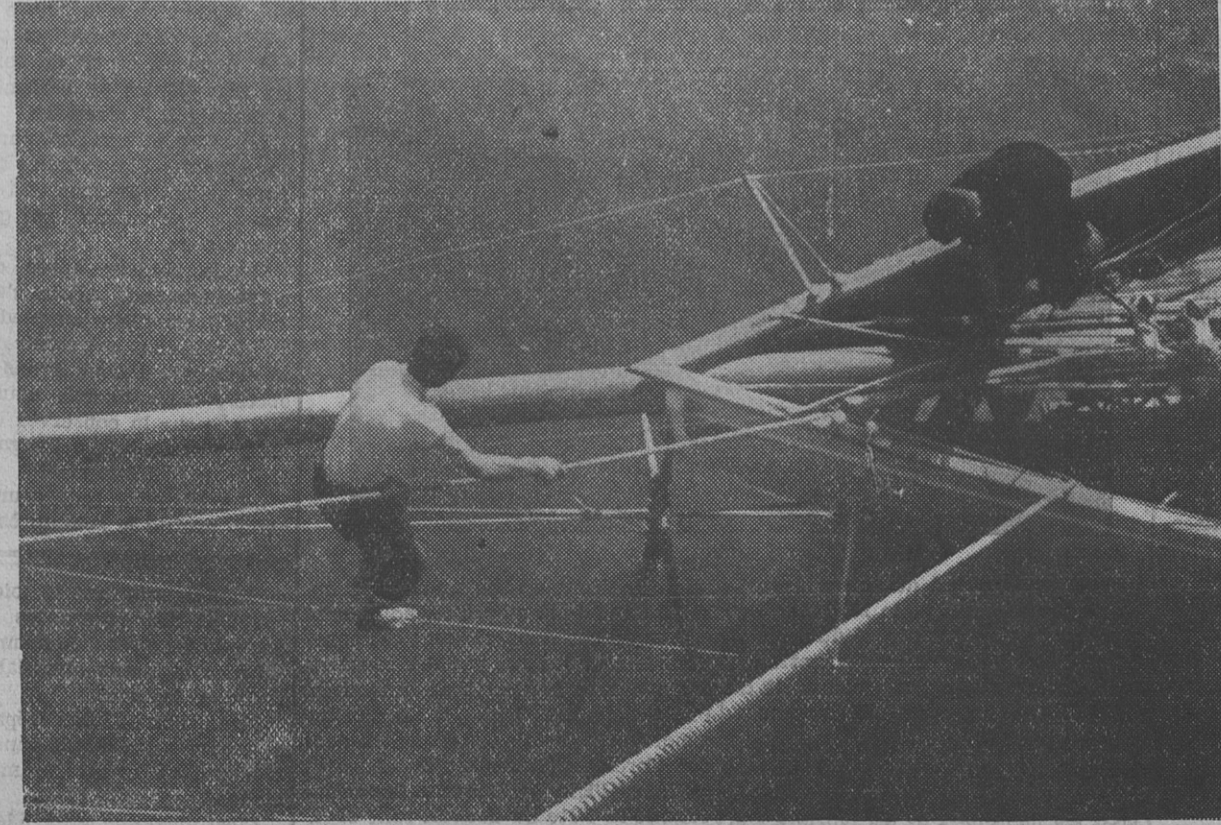
NANTES

Spécialités -- Ordonnances Homéopathie -- Herboristerie

PARFUMERIE OPTIQUE MEDICALE

CEINTURES - CORSETS BANDAGES HERNIAIRES PEDICURE

Expédition franco à partir de 50 francs d'achats PRIX LES PLUS BAS



En équilibre, le pied simplement posé sur la martingale rigide, le matelot suit le pont-déhors de fœ depuis son extrême pointe jusqu'à l'avant du voilier de plaisance. Photo Courrier, Saint-Nazaire.

Union Départementale de Vendée

Réunion du Bureau de l'U. D.

Le dimanche 9 juillet, le Bureau de l'U. D., au complet, se réunissait au siège afin d'étudier la question du Congrès départemental.

Il a été décidé qu'il se tiendrait à La Roche-sur-Yon les 23 et 24 septembre.

D'ores et déjà le Bureau insiste auprès de chaque syndicat pour qu'ils se préparent à envoyer une délégation nombreuse à ce congrès départemental.

Dans un prochain numéro nous donnerons le programme de ce Congrès, qui promet d'être très intéressant.

Les Sables-d'Olonne

La Fête de la Mer

Elle a eu lieu le 18 juin et, comme les années précédentes, l'Union Locale s'était chargée de la décoration d'un bateau à bord duquel de nombreux adhérents des syndicats chrétiens des Sables et de La Roche-sur-Yon prirent place.

Que les nombreux travailleurs et travailleuses qui ont contribué à la décoration de ce bateau trouvent ici les sincères remerciements de l'Union Locale. Ils ont fait ainsi de la propagande syndicale et ils ont mérité de la C. F. T. C.

La Promenade

Malgré un temps maussade et de grosses averses, la promenade du 25 juin, dont le but était Saint-Laurent-sur-Sèvre, par le Mont des Alouettes et Mortagne et retour par Pouzauges, a obtenu beaucoup de succès, et tous ceux qui y ont participé, qu'ils soient des Sables ou de La Roche, en ont gardé un bon souvenir.

Il serait trop long de faire ici le compte rendu de cette journée, car il faudrait relater d'abord le retard du départ, dont les Chaumoisis (soit dit en passant) ont un peu responsables... puis l'attente aux pieds de Napoléon par nos camarades de La Roche. Ensuite, il nous faudrait parler du guide du Mont des Alouettes qui nous a fort intéressés ; il faudrait dire toute l'amabilité d'un sacristain... raconter la montée au clocher de Saint-Michel Mont Mercure, l'excursion au Bois de la Folie, dont certains ont permis l'expression — peut-être conservé un petit grain... Nous parlerions aussi des chants... des photos prises sous la pluie... et encore des doryphores...

Songons plutôt à la promenade de 1940... Le Mont Saint-Michel... La Baule... Aux intéressés de répondre.

A. V.

Luçon

Les Cours Professionnels

Dimanche 25 juin, à 10 heures, eut lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Boisselet, maire de Luçon, assisté de MM. Laudais et Epion, adjoints, de plusieurs conseillers municipaux et des membres de la Commission municipale professionnelle, la distribution solennelle des prix aux élèves des cours professionnels municipaux.

Dans une causerie inspirée de sentiments élevés, M. Amaud, directeur des cours, après nous avoir fait connaître que sur les 45 élèves qui s'étaient fait inscrire pour suivre les cours, 22 seulement les avaient suivis d'une façon à peu près assidue, déclare qu'une fois de plus lui incombe la pénible mission de dénoncer la carence des élèves à les suivre assiduellement et demande aux parents et aux patrons de le seconder dans sa tâche et aux autorités de faire appliquer la loi en recourant aux sanctions.

M. Boisselet, après avoir remercié M. Amaud, fait un parallèle entre la situation de l'ouvrier avant la Révolution et celle d'aujourd'hui. Il s'élève contre l'état d'esprit qui consiste à travailler le moins possible pour gagner le plus possible. Ayez l'amour de votre métier et vous deviendrez de bons artisans. Il conclut en demandant aux jeunes apprentis de suivre assiduellement les cours professionnels.

Après lecture du palmarès et la distribution des prix, un vin d'honneur a réuni, dans les salons de l'Hôtel du Croissant, les membres de la municipalité de la commission municipale et les professeurs.

N. B. — A noter que deux membres du Syndicat Chrétien des Employés font partie de la commission municipale professionnelle.

AUX FEMMES DE MILITANTS

Madame, ne grondez pas votre mari, si ses occupations syndicales le font rentrer parfois un peu plus tard.

Aidez-le, encouragez-le, et le jour est proche où le Syndicalisme Chrétien fera triompher la juste cause de votre foyer.



Avec les beaux jours, les dentellières de Guilvinec sont revenues : on les rencontre partout, sur les places des grandes villes comme dans les stations balnéaires, travaillant et vendant leurs délicats ouvrages.

Photo Courrier, Saint-Nazaire.

Union Départementale de la Vienne

L'Indice du coût de la vie Enseignement technique

Dans sa séance du 8 juin, la Commission a publié cet indice à 124. Le précédent était de 125,03 (février). Ces chiffres laissent révéler. Les légumes ont baissé au mois de mai-juin, mais le reste ?

En tout cas, la publication de ce chiffre, baissé d'un point, ne laisse pas de doute sur l'issue des demandes de relèvement de salaires que nous avons étudiés récemment (alimentation, librairie, métallurgie). Nous ne pouvons que constater avec peine que les possibilités d'échelle semi-mobile accordées par la loi du 4 mars 1938 sont aujourd'hui défruits.

Dans le Bâtiment

Nos camarades de cette profession ont été mis au courant de la demande soulevée par la C. G. T., et qui doit normalement aboutir à un surarbitrage. Il est à présumer que devant les instructions qui viennent « d'en haut » la sentence ne sera guère favorable, 3 ou 4 % tout au plus, alors que la demande peut aller jusqu'à 10 points d'écart sur l'indice. Au moment où nous écrivons ces lignes (12 juillet), on nous dit qu'un relèvement de 3 % serait accordé, mais nous n'en avons pas confirmation.

Il aurait été bon, entre parenthèses, qu'avant d'accorder tout relèvement de salaires, les employeurs appliquent la convention. Car, à côté des patrons qui font leur devoir, combien ignorent ou font semblant d'ignorer les tarifs de salaires minima ? Souvent l'ouvrier n'ose rien dire, car s'il réclame son dû, on le met à la porte. Et voilà comment on remet la France en ordre !

La Prime de la Mère au Foyer

Nous pouvons saluer l'institution de cette prime comme peut-être le plus beau succès de nos Syndicats. C'est bien la C. F. T. C. qui a défendu, en effet, à brèment cette juste amélioration. Divers points sont encore à éclaircir, en particulier le cas de nos camarades employés de banque, administrations, etc... Mais dès maintenant elle est fixée dans le département de la Vienne pour le commerce et l'industrie à 45 fr. par mois et à 90 francs l'an prochain.

Si nous prenons le cas d'un père de famille de 3 enfants en bas âge, et dont la femme n'est pas salariée, on peut calculer ainsi les allocations à percevoir :

1 ^{er} enfant	45
2 ^e enfant	90
3 ^e enfant	135
Prime mère au foyer	45
Total	315

pour 25 jours de travail.

Sous l'ancien régime, les allocations servies étaient de 120 francs. On constatera qu'il y a donc un progrès bien que cette prime, à notre avis, ne soit qu'un commencement.

L'Union départementale est heureuse d'offrir ses félicitations à ceux de nos jeunes camarades ayant passé avec succès l'examen du C.A.P.

Comptabilité : René Dupont (mention A. B.) ; Henri Delagrè (mention A. B.), reçus le 24 juin à Poitiers.

Banque : Mlle Thomas (A. B.) ; M. Buq (A. B.) ; M. Villaret (A. B.) ; M. Nicollon (A. B.), reçus le 18 juin à Angoulême.

DANS LA BANQUE

Nos camarades savent que par une sentence du 6 juillet les salaires minima fixés le 3 février 1938 ont été relevés de 4%.

Notre Fédération a déposé cette sentence à la Cour Supérieure d'arbitrage, dont l'arrêt sera cette fois définitif et sans recours.

En tout état de cause, notons que les 4 % sont applicables depuis le mois de janvier 1939 et que le rappel doit être payé dès maintenant, sinon en totalité, au moins 1/3 fin juillet, 1/3 fin août et 1/3 fin septembre.

Dans le prochain numéro de l'Employé de Banque tous les détails de notre action seront fournis.

Montmorillon

Union Locale

Propagande

Dans notre dernière réunion de bureau, nous avons envisagé le principe d'un dirigeant confédéral. L'affaire n'est pas perdue de vue, mais nous ne pouvons donner de date, nos adhérents en seront avertis par la presse locale et par convocation. Le calendrier de l'orateur pressenti est très chargé, ainsi le retard est expliqué.

Quincaillerie

Nos camarades n'ayant pas touché leur augmentation de 5 %, des démarches vont être faites pour qu'ils aient satisfaction. Mais, nous nous sommes aperçus que les dirigeants de la section cégétiste avaient lâché pied. Aussi sommes-nous obligés d'agir seuls !

Hôpital

Des démarches écrites ont été faites concernant les allocations familiales et la rémunération des heures supplémentaires. D'une conversation avec un des administrateurs, il semble que nos camarades de l'établissement auront satisfaction sur ces deux points. Espérons que l'attente ne sera pas trop longue.

Informations Générales

La Fédération des Syndicats chrétiens du Personnel des Services publics et concédés en face des 45 heures

La Fédération des Syndicats Chrétiens des Services Publics et Concédés constate que, malgré les promesses, écrites ou verbales du Gouvernement, celui-ci continue à maintenir la loi du 21 juin 1936 sur les quarante heures.

Contrairement aux dites déclarations et plus particulièrement au texte de l'article 1^{er} du décret du 12 novembre 1938, ainsi rédigé :

« La durée du travail, pour toutes les entreprises en France, reste fixée à quarante heures par semaine. »

Le Gouvernement, sans consultation préalable et sans que ledit article soit abrogé, a porté, par l'article 6 du décret du 21 avril 1939, la durée légale du travail, dans les services publics, à 45 heures et ce, sans compensation. Au contraire, les cinq heures imposées, sans nécessité, à l'opposé de ce qui se fait dans l'industrie privée, seront effectuées sans rémunération.

D'autre part, les décrets prévoient, également, la récupération des jours de congés accordés en plus de ceux prévus par la loi du 24 juin 1936, créant ainsi, pour l'ensemble, une situation inférieure à celle existant avant 1914.

Les travailleurs des services publics ont, à maintes reprises, prouvé leur attachement au pays ; aujourd'hui, comme hier, ils se déclarent prêts à faire leur devoir, tout leur devoir, mais ils ne sauraient accepter d'être brimés en se voyant imposer des mesures non motivées qui ne feront qu'augmenter le chômage et la misère ; ils ne comprennent d'ailleurs pas en quoi, une augmentation de la durée du travail, la récupération des congés payés (existants depuis 25 ans) dans les services publics, peuvent contribuer à la Défense Nationale.

Certes, la situation internationale nécessite des sacrifices, mais elle ne saurait servir de prétexte à des mesures de régression sociale injustifiées. Les travailleurs des services publics estiment que la Défense Nationale ne consiste pas seulement en un surarmement matériel, mais également en une communauté nationale réelle et profonde. Celle-ci ne saurait être le fruit d'équivoques et d'injustices.

Or, les mesures prises contre les agents des services publics sont injustes.

La Fédération des Syndicats Chrétiens du personnel des services publics et concédés, s'élève contre l'arbitraire de telles mesures et, avec l'appui de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, se déclare décidée d'user de tous les moyens légaux mis à sa disposition pour mettre un terme à la régression sociale dont les mesures incriminées sont l'expression.

Accidents du Travail

Nous attirons votre attention sur une des conséquences de la loi du 1^{er} juillet 1938 sur les accidents du travail.

Désormais pourra bénéficier de la législation sur les accidents du travail quiconque exerceait à un titre quelconque, un contrat valable ou non de louage de services.

Commentant cette disposition, une revue spécialisée écrit :

« Entrant dans le domaine des faits, imaginons un petit travail exécuté par un artisan plus ou moins amateur, un voisin qui se charge de quelques travaux de jardinage, de façon irrégulière, le concierge qui vient réparer une panne d'électricité d'un locataire, en un mot, ce que l'argot populaire a dénommé « la bricole ».

« Il semble que, désormais, la nouvelle loi pourra s'appliquer avec toutes ses conséquences au cas où le bricoleur subira un accident.

« Il est donc nécessaire que le grand public soit informé des risques qu'il peut encourir de ce chef. Deux procédés s'offrent à lui : ou bien, même pour les menus travaux, ne recourir qu'à des entrepreneurs avec lesquels interviendra un louage d'ouvrage proprement dit et non un contrat de travail. La seconde solution consiste à se garantir des risques par une police d'assurance spéciale. Hormis ces deux solutions, attention à ne pas s'exposer pour un travail de quelques francs à verser sur ses deniers à la victime une rente sa vie durant. »

Nous avons tenu à vous faire part de ces conclusions qui nous paraissent justifiées et dont vous aurez à tirer toutes conséquences utiles.

LES CONGES PAYES ET LES JEUNES TRAVAILLEURS

Depuis déjà un an la J.O.C. mène campagne pour obtenir un troisième semaine de congé. Nous nous faisons un devoir d'appuyer cette demande.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît la nécessité pour un ouvrier adulte de faire une halte au cours d'une année de travail. N'est-il pas raisonnable de demander que l'on établisse une différence entre un jeune de 15 ans, et un homme de 30 ans et plus ? La fatigue et l'épuisement n'ont-ils pas plus de prise et plus de conséquences sur un jeune que sur un adulte ? Il suffit d'aller visiter les sana peuplés de jeunes travailleurs pour en être persuadé.

Voilà un petit homme de 14 ans qui a bénéficié de deux mois et plus de vacances. Son corps est encore faible ; il se trouve en pleine évolution physique, intellectuelle et morale. Aujourd'hui, apprenti, il est astreint à une vie pénible ; et il aura seulement quinze jours de repos ? Non, ce n'est pas suffisant. Cette demande soulève pas mal de problèmes. Nous ne refusons pas de les examiner. Au contraire, nous voudrions arriver à ce que l'on réfléchisse bien sur tous les aspects du problème, afin d'aboutir à une solution juste et équitable.

Une cotisation FORTE fait un syndicat LIBRE

Nouveaux succès

12 NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Quatre élections prud'homales viennent de se dérouler ces dernières semaines ; elles ont, une fois de plus, permis à la C. F. T. C. de remporter de nouveaux succès.

A Tarare, nos camarades Joubert et Schmitt ont été élus dans la troisième catégorie industrielle contre les candidats de la C. G. T.

A Châlon-sur-Saône notre camarade Kopp a été élu avec 127 voix contre 70 au candidat de la C.G.T., dans la première catégorie du commerce ; dans la deuxième catégorie industrielle, notre candidat a groupé 73 voix contre 542 voix au candidat de la C. G. T. élu et 31 au candidat « indépendant ».

A Gap, dans la première catégorie du commerce, notre camarade Blanchard et M. Blain, du Groupement des Voyageurs et représentants, ont été élus avec 81 voix, sans concurrents ; dans la deuxième catégorie du commerce, nos camarades Eyraud et Gonon, également sans concurrents, ont été élus avec 79 voix ; dans la deuxième catégorie de l'industrie, nos camarades Girard et Rostain ont été élus contre le candidat de la C. G. T., si bien qu'au total le conseil de Prud'hommes de Gap comprendra : 5 représentants de la C. F. T. C., 2 de la C. G. T., et 1 indépendant.

Enfin, à Saint-Malo, dans la première catégorie du commerce, nos camarades Renaud et Taxier ont été élus au second tour de scrutin et, en deuxième catégorie, nos camarades Olivier et Harang ont été élus au premier tour avec 103 et 101 voix contre 50 et 51 aux candidats de la C. G. T.

Le nombre des conseillers prud'hommes appartenant à la C. F. T. C. est donc maintenant de 285, siégeant dans 101 conseils de Prud'hommes.

SYNDICALISTES CHRETIENS !

Vous devez connaître les origines, le développement et la situation présente du grand mouvement de la C. F. T. C. Lisez l'ouvrage de votre Président Jules Zirnheld :

50 Années de Syndicalisme Chrétien

En vente au prix de 15 fr. au siège de la C. F. T. C., 25, place Saint-Georges, Paris 9^e. (Réductions par quantités).



Le vieux moulin se refait « une beauté » à l'occasion des vacances, car de nombreux touristes viendront encore l'admirer.

Photo Courrier, Saint-Nazaire.

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

Cours de Comptabilité Cours de Sténo-Dactylographie

Tous les matins, sauf dimanches. Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. Examen en fin de cours. Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin. Placement gratuit des élèves par les Syndicats. Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30. Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse.

RADIO-DISQUES

10, rue J.-J. Rousseau
NANTES — Téléphone : 322-88

Agent des Marques : « UNIC »

« ARIANE »

« CRISTAL »

Vous présente toute une gamme de PRIX et de NOUVEAUX MODELES et vous offre avec une garantie intégrale sérieuse

toutes facilités de paiement

Remise : 5 % à 10 % sur appareils aux Syndiqués

Le Salon où l'on cause...



...et où l'on travaille joyeusement pour que le linge soit blanc, le linge propre, orgueil des ménagères.

Photo Courrier, Saint-Nazaire.



Un Savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

SAVON POUDDRE CROIX D'OR À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET
ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
au 32 DE LA MEME RUE
LOCATION DE LITS MECANIQUE, GOUTTIERES, REQUILLES, etc.

LA PAGE DOCUMENTAIRE

Comment peut-on toucher les Allocations Militaires ?

Un récent décret, paru à l'Officiel du 21 mai 1939 a révisé les taux des allocations militaires.

Nous profitons de cette circonstance pour rappeler à nos camarades les conditions d'attribution de cette allocation.

Qui a droit à une allocation militaire ? — D'après l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 qui constitue le texte de base de cette législation, une allocation journalière est accordée aux familles des militaires de l'armée de terre ou de mer appelés sous les drapeaux lorsque, durant le temps de paix, ces militaires étaient effectivement, avant leur départ pour le service, le soutien indispensable de la famille.

L'allocation est due aussi bien aux appelés qu'aux engagés ou aux réservistes.

Dans quels cas est-on soutien de famille ? — C'est d'abord le cas du jeune homme marié et père de famille qui laisse sa femme et ses enfants dans un état nécessaire du fait qu'il effectue son service militaire.

C'est le cas du fils mobilisé lorsqu'il laisse, en partant à l'armée, sa mère, veuve, sans ressources.

C'est, en troisième lieu, le cas du fils d'une famille de quatre enfants dont le gain était absolument indispensable à la subsistance de sa famille, soit que le père est dans l'incapacité de travailler, soit que son salaire soit insuffisant.

C'est, en outre, le cas de tout autre famille nécessitant dont le soutien est parti sous les drapeaux.

Pendant combien de temps cette allocation est-elle versée ? — Pendant la durée légale du service militaire et pendant la durée des périodes d'instruction.

Les familles des engagés ont droit aux mêmes allocations que les familles des hommes du contingent, mais seulement pendant la durée légale du service militaire actif.

L'allocation est versée à compter du

jour de l'incorporation ou à compter du jour où le jeune soldat incorporé devient soutien de famille, quelle que soit la date de la demande.

Que doit-on faire pour obtenir l'allocation ? — Le chef de famille intéressé doit demander à la Mairie de sa commune une feuille de demande qu'il remplira, et à laquelle il joindra :

a) Le relevé des contributions payées par la famille, certifié par le percepteur ;

b) Un état certifié par le maire de la commune (ou de l'arrondissement) et indiquant le nombre et la position des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, les revenus et les ressources de chacun d'eux.

Si la demande est formulée après l'incorporation, il faudra encore joindre l'état signalétique et des services du militaire en cause.

Tout ce dossier sera déposé à la mairie, et le maire de la commune (ou de l'arrondissement) en donnera un récépissé.

Nous recommandons aux familles d'exiger ce récépissé.

LE TAUX DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le taux des allocations militaires aux familles résidant en France dont les soutiens indispensables sont rappelés sous les drapeaux, ont été fixés comme suit, par un décret du 20 mai 1939 qui est entré en application le 15 juin :

Armée active

Allocation principale 5
Majoration par enfant à charge 4 50

Réservé. — Disponibilité

Villes de plus de 5.000 habitants :

Allocation principale 8
Majoration par enfant à charge 4 50

Villes de 5.000 habitants et plus :

Allocation principale 7
Majoration par enfant à charge 4 50

Du Nouveau...

Le Congrès a décidé la création d'une Fédération des Loisirs

Nous sommes heureux d'informer nos camarades qu'il vient d'être créé au sein de la C.F.T.C., une Fédération des Loisirs. Celle-ci qui a pour but de diriger et de coordonner l'action des différents groupements locaux, se propose, également, de réaliser certains projets que nous vous ferons connaître dès qu'ils seront définitivement au point.

D'ores et déjà, tous nos camarades qui seraient intéressés par cette question, peuvent se mettre en rapport, soit avec leur Union Départementale, soit avec le siège de cette Fédération qui se trouve, 28, place Saint-Georges.

Nous leur signalons, en outre, que le titre choisi pour ce groupement est « ARTS et LOISIRS ».

Disons aussi qu'il a été décidé de créer une carte nationale des loisirs, qui confèrera au titulaire une assurance-accidents pour toutes les manifestations organisées par les associations adhérentes de la Fédération « ARTS et LOISIRS ».

Nous ne manquons pas de vous faire connaître prochainement d'autres renseignements sur cette nouvelle réalisation de la C.F.T.C.

Le 22 Juin 1939.

LA FAMILLE et les Allocations qu'elle peut toucher

Nous croyons utile de préciser à nos camarades qu'il ne faut pas confondre les « primes » accordées au titre de « l'encouragement départemental à la natalité » (qui sont des primes à la naissance, versées en deux fois), avec les allocations « d'encouragement national aux familles nombreuses » dont bénéficient les familles de trois enfants et plus sous certaines conditions prévues par le décret-loi du 18 avril 1939 (J. O. des 19 et 20 avril).

A ce sujet, signalons que ce décret, applicable à partir du 1^{er} avril 1939, prescrit un nouvel aménagement des allocations d'encouragement national. Voici les principaux points fixés par ce décret :

Bénéficiaires de l'allocation nationale.

Les familles :

1^o de nationalité française, ou dont le chef est étranger, si la mère a gardé la nationalité française et si les enfants possèdent définitivement cette même nationalité.

2^o Ne touchant pas :

— les indemnités pour charges de famille versées par l'Etat, les départements, les communes, les services publics ;

— les allocations familiales versées par les caisses de compensation, sauf pour les femmes veuves, et les pères de six enfants et plus, dans ce cas l'allocation nationale annuelle sera versée pour le 6^{ème} enfant vivant et les suivants. Le taux variable est celui indiqué plus loin pour le 6^{ème} enfant et les suivants.

— les secours de l'assistance aux familles nombreuses nécessitées ;

— les prestations versées pour les enfants assistés ou les enfants secourus.

« Enfants à charge » donnant droit à l'allocation nationale.

Tout enfant vivant ou légitime :

— de moins de 14 ans ;

— de 14 à 17 ans, en apprentissage ou poursuivant des études, ou infirme non hospitalisé aux frais de la commune, du département ou de l'Etat.

Taux de l'allocation nationale.

Le père et la mère étant vivants :

240 francs pour le 3^{ème} enfant, par an ;

540 francs pour chacun des suivants.

Le père étant seul avec des enfants à charge :

600 francs pour le 3^{ème} enfant, par an ;

1.200 francs pour chacun des suivants.

La mère étant seule avec des enfants à charge :

360 francs pour le 2^{ème} enfant, par an ;

960 francs pour le 3^{ème} enfant par an ;

1.200 francs pour chacun des suivants.

Le père et la mère étant décédés ou disparus ou ayant abandonné les enfants :

600 francs pour le 1^{er} enfant par an ;

1.200 francs pour le 2^{ème} enfant ;

1.800 francs pour chacun des suivants.

Un décret et une interprétation sur les congés payés

La presse a donné dernièrement le texte d'un décret concernant les congés payés paru au J. O. du 8 Juillet.

Néanmoins, faute de place, l'insérer ici, nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques points.

ETABLISSEMENTS VISES PAR LE DECRET. — Il ne s'agit pas de toutes les entreprises travaillant pour la défense nationale ou dans l'intérêt de la défense nationale, mais des établissements titulaires de commandes intéressant la défense nationale ou fournisseurs des matières ou objets nécessaires à l'exécution de ces commandes.

REPORT DES CONGES. — Il est à noter que les employeurs intéressés devront examiner s'il leur est possible de maintenir le rythme de production nécessaire pour faire face aux commandes intéressant la défense nationale avant de décider le report des congés.

En particulier, les ouvriers auront parfois intérêt à proposer aux employeurs des solutions permettant le maintien des dates de départ préalablement fixées ; par exemple, allongement temporaire de la durée du travail, embauchage de personnel temporaire à titre provisoire.

CONGES PAYES SUPPLEMENTAIRES. — La prolongation du congé, prolongation égale à 1 ou 2 jours pour tous ceux qui ne partent en vacances qu'à partir d'août, devra également faire l'objet de la vigilante attention des organisations ouvrières.

PRIORITE ACCORDEE AU PERSONNEL CHARGE DE FAMILLE. — Au cas où les congés d'une partie du personnel peuvent être maintenus pendant les mois de Juillet, d'août et de septembre, l'article 2 précise que ces congés devront être accordés d'abord au personnel chargé de famille : nous attachons beaucoup d'importance à cette priorité et il convient de la faire respecter.

INTERVENTION DE LA C.F.T.C. CONCERNANT LES ENGAGEMENTS DE LOCATION CONTRACTES AVANT LA PARIATION DU DECRET-LOI. — Recu par le chef adjoint du cabinet du ministre du tra-

vail, le 11 Juillet, une délégation de la C. F. T. C. a demandé que le décret-loi du 1^{er} Juillet relatif aux congés payés de 1939 soit complété par une disposition précisant que les engagements de location contractés en vue des congés par les salariés dont les vacances sont reportées après le 30 Septembre, sont révisés de plein droit et que les arrhes devront être restituées.

Nous croyons savoir que le Ministre du Travail interviendra rapidement en ce sens auprès du Président du Conseil.

« La suite d'une lettre adressée le 5 mai par la C. F. T. C. à M. le Ministre du Travail, celui-ci a répondu le 12 juin par la note suivante, dont il est inutile de souligner l'importance :

« Je ne puis que vous confirmer qu'en vertu des dispositions de l'article 54 g, du Livre II du Code du Travail, l'indemnité due au travailleur payé au temps doit être calculée de telle sorte qu'il reçoive pour la durée de ses vacances une indemnité égale au salaire qu'il aurait gagné s'il avait continué à travailler.

« Cette interprétation a été confirmée par la Cour de Cassation dans son arrêt du 21 juillet 1937, aux termes duquel il faut, pour le calcul de cette indemnité, prendre en considération, non pas la durée de la journée ou de la semaine de travail telle qu'elle est fixée par la loi, mais le nombre des heures de travail réellement effectuées dans l'établissement à l'époque où le salarié prend son congé.

« Ainsi donc, lorsque la durée hebdomadaire du travail est de 45, 50 ou 60 heures ou moment où le salarié part en congé et s'il a droit à un congé payé de quinze jours, il pourra prétendre à une indemnité totale correspondant suivant le cas au salaire de 90, 100 ou même 120 heures de travail ».

Jurisprudence Prud'homale

Extrait d'un jugement du Conseil de Prud'hommes de Nantes du 26 Mai 1939

Attendu que la mineure R... avait passé avec la Maison B... à la date du 3 mars 1937, un contrat d'apprentissage prenant fin le 28 février 1939.

Attendu que les conditions d'exécution de ce contrat d'apprentissage sont régies par la Convention collective conclue entre le Syndicat de la Nouveauté auquel la Maison B... est adhérente et les Syndicats d'Employés, laquelle prévoit non seulement le barème de salaires des apprentis, mais comporte dans son avant dernier paragraphe la stipulation suivante :

« Les employeurs s'engagent à conserver en qualité d'employés pendant un an, à la fin de leur apprentissage, les jeunes travailleurs et travailleuses qui ont donné satisfaction » ;

Attendu qu'à la fin de son apprentissage et au dernier jour de celui-ci, soit le 27 février 1939, B... a fait connaître à R... que son apprentissage étant terminé elle ne faisait plus partie de sa Maison ;

Attendu que l'article 17 de la con-

AVIS AUX SYNDICATS

Le prochain numéro de la VOIX DES TRAVAILLEURS paraîtra le 10 septembre

Le prochain numéro de la VOIX DES TRAVAILLEURS paraîtra le 10 septembre. Prière d'envoyer la copie pour le 28 août au plus tard.

Attendu que R... les a fixés elle-même à la somme de 3.840 francs, valeur d'une année d'apprentissage, soit sur la base du dernier tarif appliqué 12 mois à 320 francs ; qu'elle a pu, en réalité réclamer des dommages-intérêts sur la base du tarif de jeune veuve dont elle aurait bénéficié pendant l'année suivant son apprentissage, c'est-à-dire 588 francs par mois ;

Que ne payant pas fait, le Conseil ne peut lui accorder que la somme de 3.840 francs qu'elle demande.

PAR CES MOTIFS

Dit que c'est à tort et sans droit que B... s'est soustrait à l'exécution de l'article 17 du contrat collectif qui constituait au profit de R... un droit acquis.

Le condamne à payer à M. R... es-qualité d'administration légal de sa fille la somme de 3.840 francs ;

Le condamne aux frais, etc...

UN BEAU REVE... QUI PEUT DEVENIR UNE REALITE !...

SI NOUS FAISONS UNE « CAGNOTTE » pour aller au CONGRES EUCHARISTIQUE DE NICE du 3 au 9 SEPTEMBRE 1940

Coin du Sourire

MOT D'ENFANT

Bébé qui, depuis quelque temps, va en classe, a commencé la botanique et l'histoire naturelle.

Au dessert, papa l'interroge :

— D'où viennent les figues ?

— Des figuiers.

— Et les citrons ?

— Des citronniers.

— Et les dattes ?

Bébé hésite un instant, puis, tout à coup :

— Des calendriers !

POUR VOS VACANCES...

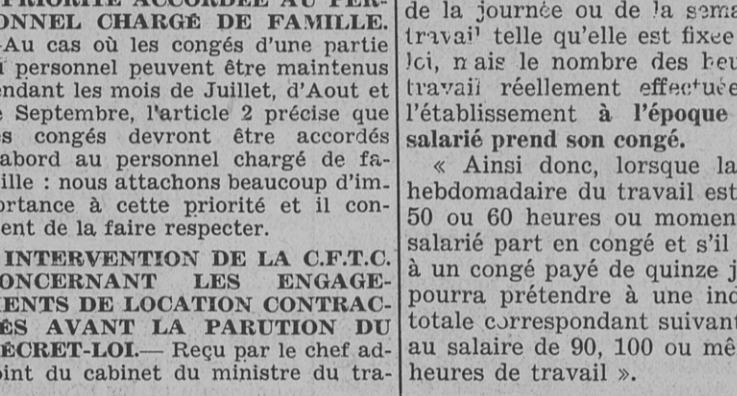
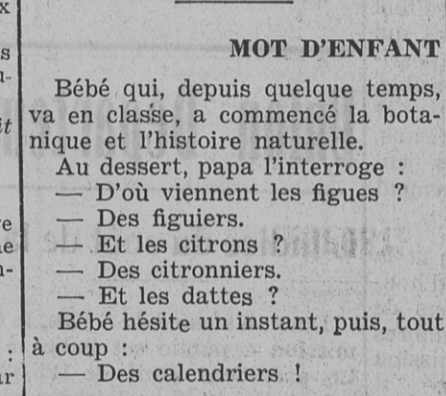
L'Union Nantaise des syndicats chrétiens, met à votre disposition sa maison de repos

la MI-COTIERE

A OUDON (Loire-Inférieure)

BON AIR, BELLE VUE, GRAND REPOS

ECRIRE A LA DIRECTRICE



LA SOLUTION L. D. L.
du professeur LOSSOUARN
Guérit le Foie, les Reins
SANS REGIME

Essayez-la gratuitement en demandant un échantillon au Dépôt à Nantes, 12, Rue Paul Bellamy.

PHARMACIE DE TALENSAC
TIMBROS (sauf prix imposés)
TIMBRES NANTAIS

Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en email pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
80 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls

QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne: Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (I.-et-V.)

Ouest: Pierre PERROCHAUD
Ste PAZANNE (L.-I.)

Assurances sur la Vie
Rentes Viagères
H. Devorsine-L. Fieldel
1, Rue Affre — NANTES

STELLA MACHINES A COUDRE
21, Chaussée de la Madeleine - NANTES

78^{ème} ANNÉE d'existence d'expérience
VENTE AU COMPTANT ET A CREDIT
REPARATIONS SOIGNEES, PRIX MODERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande.
LE PLUS GRAND CHOIX. LE MEILLEUR MARCHÉ.

Stella

Les cycles, tandems, modèle 1939 sont parfaits dans les moindres détails. Catalogue et renseignements gratuits sur demande. Adressez-vous à STELLA, 21, Chaussée de la Madeleine, Nantes.

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, Rue Affre — NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

OPTIQUE MEDICALE
ANCIENNE MAISON PATRON

Bernard DOLE
OPTICIEN - SPECIALISTE
3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)
NANTES — Téléph. 128-00

Exécution rapide des Ordonnances
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens (sauf articles imposés)

MEUBLES ROBERT
NANTES. — 14, Rue Copernic (près place Delorme). — NANTES

E. LATARD, Succ.

Demandez nos Séries de Meubles RECLAME

Chambre chêne massif, armoire galbée, 3 portes, glace biseautée, cotés 1.590 frs

Salle à manger moderne en chêne, buffet galbé en 150, deux corps, grande glace biseautée à la crédençe, table à deux allonges sur pied lyre, 6 chaises chêne cannelées. Les 8 pièces 1.990 frs

Chambre ronce de noyer ou palissandre verni, en 150 Fabrication soignée 2.800 frs

Tous ces mobiliers livrés FRANCO DOMICILE sont de FABRICATION IRREPROCHABLE ET GARANTIE.

ECRIEZ-NOUS POUR DEMANDER NOTRE CATALOGUE

COUTELLERIE
A. Butaud
13, Place Viarme — NANTES

GRAND CHOIX :

Couteaux de table - Ciseaux
Rasoirs - Tondeuses - Séateurs
Cisailles, etc...

Remise de 10 % aux Syndiqués

REPASSAGE ET TOUTES REPARATIONS

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social :
NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B.

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change — NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

TOUS LES TRANSPORTS
VOYAGEURS
MARCHANDISES
DEMANAGEMENTS
SERVICES RAPIDES
sont exécutés avec soin par

DROUIN Frères
127, rue de Rennes, NANTES
Tél. 110.10 - 126-59 - 153.08

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

Remise 5 % à tous Syndiqués

LOURDES
Hôtel - Villa Saint-Jean
Pont Vieux : 3, Rue du Paradis
LE PLUS PRES DE LA GROTTE des bons Hôtels confortables A PRIX MODERES

Se recommander du journal

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES

Téléphone : 130-53

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFLECTIONS

Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCESSEUR
7, Rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125-13 —

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**
4, rue du Calvaire

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE — MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LAINES A TRICOTER « LAINA »
Maurice PIONNEAU
24, rue du Calvaire, NANTES

Le plus grand choix de la région
Coloris Mode grand teint et toujours suivis
Tricotés main sur commande
Exécution soignée — Prix modérés

CHEMISERIE PARISIENNE
Francis DEVITRELLE
12, Rue Copernic (près Place Delorme) - Nantes

Présente les nouveautés de la saison

La Chemiserie vendant le meilleur marché de Nantes

REMISE SPECIALE AUX SYNDIQUES

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp du « Courrier », de Saint-Nazaire.

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, Rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE
Le Gérant : Charles NASSIVET,

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp du « Courrier », de Saint-Nazaire.